



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines
Direction du Patrimoine et de la Sécurité

CAHIER DES CHARGES

SELECTION D'UN CABINET POUR L'EXPERTISE DU MUR DE CLÔTURE DE L'AGENCE
PRINCIPALE DE BISSAU

FEVRIER 2022

I – OBJET DU CAHIER DES CHARGES

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) souhaite effectuer l'expertise du mur de clôture de son Agence Principale à Bissau.

A cet égard, elle envisage d'organiser un appel d'offres pour sélectionner un cabinet spécialisé, en vue de procéder au diagnostic du mur de clôture et de formuler des propositions pertinentes permettant de répondre aux exigences des activités exercées dans les locaux.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les missions du cabinet qui sera chargé du diagnostic du mur de clôture, des études techniques et du suivi de l'exécution des travaux, le cas échéant.

II - DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le mur de clôture concerné de l'Agence Principale est composé d'une hauteur minimale extérieure en tout point qui devrait être supérieure ou égale à 3 mètres. La réalisation du mur est en agglos de ciment de 20cm d'épaisseur.

III – PRESTATIONS ATTENDUES DES CABINETS

Les prestations attendues des cabinets peuvent être réparties en trois (03) missions principales comme suit :

III. 1 Mission de diagnostic des installations

La mission de diagnostic concerne notamment :

- l'expertise du mur de la concession existant ;
- l'élaboration d'un rapport d'expertise faisant ressortir l'état de chaque partie du mur et formulant des recommandations précises et justifiées pour l'alignement des conditions du mur aux exigences des normes en vigueur pour ce genre de clôture.

III. 2 Mission d'études techniques pour mise aux normes du mur

La mission d'études techniques concerne notamment :

- l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres comportant les pièces écrites et graphiques nécessaires et permettant aux entreprises consultées d'appréhender, sans ambiguïté, la nature, la quantité, la qualité et les limites de leurs prestations ;
- l'assistance au Maître d'Ouvrage pour le dépouillement des offres des soumissionnaires pour permettre le choix des solutions les plus avantageuses tant au plan technique que financier. A cet effet, il procédera à une analyse approfondie de l'offre de chaque soumissionnaire pour faire ressortir ses avantages et faiblesses notamment au plan technique en tenant compte du coût global de possession (TCO) des équipements.

Le cabinet devra affecter aux missions de diagnostic et d'études techniques au minimum un personnel avec les qualifications suivantes :

- un (1) ingénieur en génie Civil avec cinq (5) ans d'expérience minimum dans des travaux similaires ;
- un (1) technicien supérieur en génie civil ayant participé à au moins deux (2) projets similaires.

III. 3 Mission de suivi de l'exécution des travaux

Cette mission vise à s'assurer de la conformité des réalisations avec les prescriptions des cahiers des charges. A cet effet, le cabinet devra assurer la surveillance technique des travaux sur le chantier (examen et approbation des plans d'exécution, des matériaux, des fournitures et des équipements ainsi que l'organisation des réceptions provisoire et définitive en relation avec l'entreprise).

Le cabinet devra affecter au suivi exclusif des travaux un personnel qualifié justifiant de

bonnes expériences dans le domaine :

- un (1) ingénieur en bâtiment avec une expérience significative en gestion de projet notamment dans le domaine de la construction des murs ;
- un (1) technicien supérieur en génie, civil ayant participé à au moins deux (2) projets d'expertise des bâtiments ;

IMPORTANT :

- La réalisation des missions relatives aux études techniques et au suivi de l'exécution des travaux est conditionnée par la pertinence des recommandations issues du diagnostic du mur. En conséquence, les cabinets devront impérativement justifier, par tous moyens appropriés, les écarts constatés par rapport aux normes en vigueur liées aux exigences requises pour ce genre de mur de clôture pour les locaux de la Banque. A cet égard, la BCEAO se réserve le droit d'effectuer une contre-expertise des résultats issus de la mission de diagnostic effectuée par les cabinets.

IV – VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux, préalablement à la soumission, sera effectuée par les cabinets candidats pour apprécier la consistance des missions.

V – PRESENTATION DE LA SOCIETE

Les soumissionnaires devront fournir les informations ci-après :

- présentation générale de la société ;
- liste des références dans le domaine des études et construction de genre de mur.

VI – OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- la description détaillée des prestations qu'ils se proposent ;
- la méthodologie et le programme de travail (délai d'étapes à préciser) ;
- la nature des rapports d'étape qu'ils auront à fournir ;
- le temps nécessaire pour chaque mission ;
- l'effectif et les curriculum vitae des experts qui interviendront dans la mission.

VII – OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être établie hors taxes en FCFA et inclure tous les frais de déplacement et de séjour. Elle sera décomposée en deux parties comme suit :

- frais relatifs à la mission de diagnostic du mur de clôture (à exprimer en prix global et forfaitaire) ;
- frais relatifs à la mission d'études techniques (à exprimer en prix global et forfaitaire) ;
- frais relatifs à la mission de suivi de l'exécution des travaux (à exprimer en pourcentage du coût total des travaux).

Les conditions financières devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

- honoraires ;
 - frais de déplacement ;
 - frais de séjour ;
 - frais de logistique.
-

